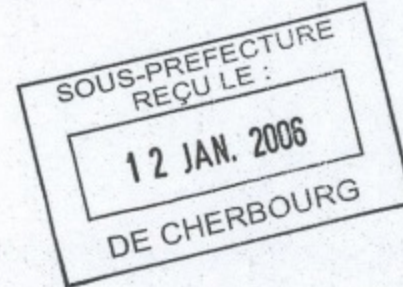


Département de la Manche

Commune d'
Octeville-l'Avenel

*Ce plan a été annexé à la
délibération du 11/12/2006.*

le maire,



Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral du 2-FEV-2007

Carte communale
Approuvée le 11 décembre 2006

Plan de zonage

Maître d'ouvrage
Commune d'
Octeville-l'Avenel
62, rue des Puits
50500 Octeville-l'Avenel
tel / fax : 02 33 20 16 00

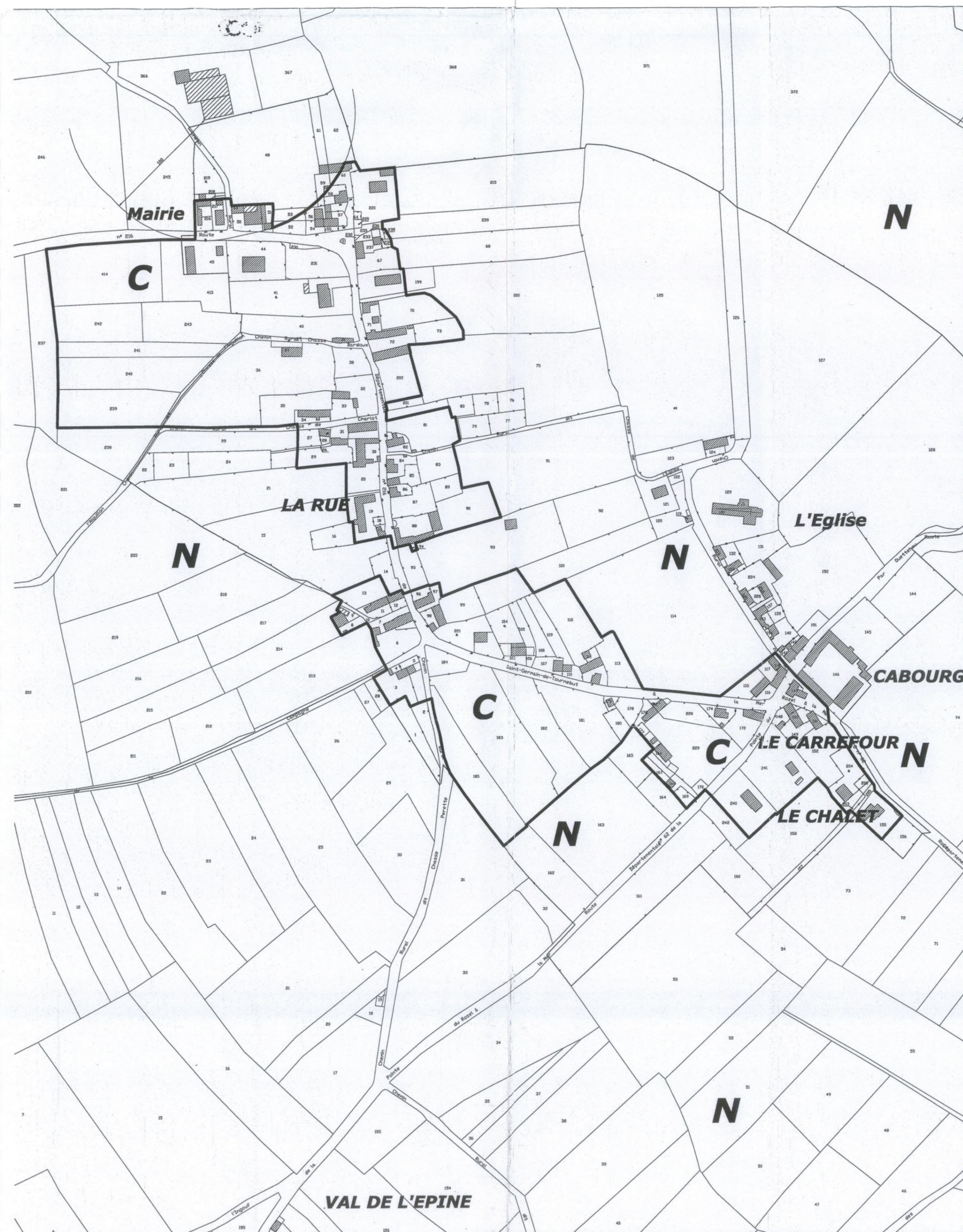
Représentant de l'Etat
DDI de la Manche
Subdivision de Cherbourg
5, quai de l'Europe
50100 Cherbourg
tel : 02 33 89 54 10
fax : 02 33 89 54 29

Bureau d'études
Philippe Avico,
architecte-urbaniste
3, rue d'Yvetotville
75015 Paris
tel : 01 48 24 31 27
fax : 06 21 18 79 72

Zoom sur le bourg
Echelle 1:2000



0 40 80 120 160 200 m



Légende

C Secteurs où les constructions sont autorisées.

N Secteurs où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'entretien des constructions existantes, ou des constructions ou installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.
La construction de bâtiments annexes est autorisée.

— Limite de secteur.

⊞ Bâtiment d'élevage, périmètre de protection (100 mètres).



0 100 200 300 400 500 m

Toute la commune
Echelle 1:5000